



5

**CONTRIBUTION
DU GROUPE
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

5 CONTRIBUTION DU GROUPE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Animateur: Monsieur Pierre MOULIÉ
Rapporteurs: Madame Marylène COURIVAUD
Monsieur Jean-Michel VINCENT

Avertissement

*Le groupe de travail n'a pas traité un certain nombre d'éléments relatifs à la transition énergétique comme **par exemple** l'économie circulaire ou la question de la prévention des inondations, ces sujets ayant fait l'objet d'importants travaux par ailleurs.*

La mise en place de la métropole du Grand Paris apparaît comme une opportunité de passer à l'acte massivement, **pour faire** face à la menace climatique, dans le plaisir de vivre.

Instance de gouvernance nouvelle, centrée sur le cœur de l'agglomération, elle peut faire jeu égal avec les quelques 20 autres métropoles de rang international dans le monde et jouer un rôle moteur, adossée à la COP 21. Pour peu qu'elle fasse de son action territoriale une vitrine, elle est en capacité d'agir à l'export, sur les trois plans : économique, social et environnemental.

Au cœur de la région Île de France, son fonctionnement, la vie de ses habitants et de ses entreprises agit sur des territoires très au-delà de son périmètre : **si** sa puissance peut **potentiellement** nuire, son effet d'entraînement régional et national peut être décisif, pour peu qu'il soit organisé à cet effet. L'une et l'autre dépassent de loin ses strictes frontières administratives. A cette échelle, la métropole peut jouer un rôle moteur, adossée à la loi transition énergétique et aux cadrages territoriaux des différents schémas et plans du territoire régional.

Et faire de son action une vitrine dont les français soient fiers.

Dans ses frontières administratives, près de 7 millions de personnes y résident et 4 millions d'emplois sont tenus. Ils importent 95 % de leur énergie, émettent les $\frac{3}{4}$ du CO2 de la région. Ces émissions sont le fait à 80% du bâti et de la route. Pour être complet il faut ajouter celles de l'aérien, émises notamment par les quelques 50 millions de visiteurs annuels. Tous sont exposés par millions à un air de mauvaise qualité.

La Métropole est dotée d'un des meilleurs réseaux de transport du monde. Un million d'actifs viennent chaque jour depuis la deuxième couronne pour y travailler, pour moitié en train, pour moitié en voiture. Elle va chercher son eau à 200 km à la ronde, le plus clair de son alimentation à l'échelle nationale et européenne. Ses matériaux de construction viennent de 400 km et plus.

Pourtant la région Île-de-France est aux trois quart agricole ou boisée. L'alimentation, les éco-matériaux, les éco-énergies poussent à la campagne et sont consommés en ville. La métropole est l'occasion de se poser la question de l'intelligence collective organisée pour les utiliser au mieux. Elle en est loin, sur un parcours semé d'obstacles et de manques.

Ce qui a amené le groupe de travail à formuler un constat et faire trois propositions.

5.1 Un constat : d'une vision et d'un autre cadre pour agir

Le cadre dans lequel la métropole va être amenée à agir est un obstacle : il est paradoxalement paralysant. Paradoxe d'autant plus aigu qu'un grand nombre de gouvernements, d'assemblées, ont tenté d'aller dans le sens de la transition. Sédimentées dans le code de l'urbanisme, la lecture de ces décisions est frappante : de plans en plans, nos élus locaux n'ont plus qu'une obligation : faire tout, bien, plus tard.

Ces plans sont nécessaires à un titre ou à un autre ; leur accumulation construit une planification sophistiquée qui pose problème ; à tout le moins, le plan climat ne saurait être un plan de plus dans la forêt des PLU, PLD, PLH, SCOT, PDUIF, SDRIF et autres SRCAE.

En regard de la menace climatique, nous n'avons en effet pas d'alternative à une obligation de résultat, à obtenir dans un délai court à l'échelle des transformations à opérer : à la vitesse à laquelle nous émettons du CO2, les années 2030.

Ce qui implique des acteurs bien au-delà des gouvernements et de la planification à toutes les échelles de territoire : de l'ordre de 3 millions, au quotidien et dans la durée, à savoir les ménages, les entrepreneurs et les élus du territoire de la métropole.

On voit mal un plan climat efficace sans la mise en mouvement de ces 3 millions de décideurs et l'obligation de résultats massifs, pour chacun d'eux, à son échelle de responsabilité. Ce qui demande une vision partagée et mesurée, indispensable à la convergence de décisions forcément autonomes. Et renvoie à un cadre simple, global, et des modes d'actions différenciés. C'est l'objet de la première proposition : bottom up.

5.2 Première proposition : un plan climat pro-actif

Libérer les énergies d'un aussi grand nombre de décideurs n'a pas d'intérêt s'ils sont impuissants : des données publiques, à l'échelle communale, à portée de leurs décisions sont indispensables. Mieux, une boîte à outil, permettant d'identifier les démonstrateurs à développer, de mesurer par des indicateurs les programmes et les projets qu'ils conçoivent, leur permettrait de décider, de mesurer pour agir, seul ou ensemble, à bon escient.

Fournir le cadre d'action est de la responsabilité de la métropole : un diagnostic métropolitain est à bâtir en 2016, mettant en évidence ces données publiques, en nombre limité, pointant les gisements stratégiques de réduction du CO2, de la pollution, de la précarité énergétique, de développement de l'emploi.

L'idée là n'est pas de construire un cadre de plus mais de permettre à ces décideurs de fabriquer des projets démonstrateurs (proof of concept disent les anglo-saxons) sur les gisements stratégiques identifiés comme par exemple le chauffage urbain, la logistique, les tiers lieux, le vélo, dans la métropole et dans son territoire d'influence.

Dans cette démarche d'invention, penser carbone à chaque prise de décision n'apparaît pas superfétatoire. Pas plus que de faire de cette contrainte une opportunité, avec cette idée de s'en servir pour innover au plan économique, de pousser jusqu'aux dimensions sociales et environnementales : travailler à la ville bas carbone signifie en effet beaucoup plus largement travailler à la réinvention du métabolisme des villes et des territoires, ses flux de personnes et de marchandises entrantes et sortantes, travailler par conséquent à faire converger des décisions autonomes d'acteurs multiples, mus par le désir de vivre mieux.

Faire converger des décisions autonomes est une technique bien connue des grandes entreprises. Elle consiste à simplifier l'approche systémique pour en faire une stratégie dont puissent s'emparer ceux qui ont à la mettre en œuvre. Sur la logique enjeux-stratégie-lignes d'actions-indicateurs, en petit nombre, l'outil résultant permet évaluation et reporting partagés.

La transposition aux territoires de cet outil existe : Le désir de vivre bien y remplace l'objectif fixé par l'entreprise et la motivation managériale qui l'accompagne. La vie plus simple, plus prospère vaut rémunération.

La métropole ne part pas de rien, des outils existent déjà : par exemple la boîte à outil @d aménagement durable, qui a mobilisé un millier d'acteurs de la gouvernance à 5 : Etat, élus, entreprises, associations, syndicats. Développée il y a quelques années, elle caractérise les territoires de la commune à la région, sur un mode dynamique : par ligne d'action assorti d'un indicateur. Elle permet d'identifier les gisements stratégiques. L'impact de tout projet sur le territoire est mesurable, dès son émergence.

Calculés par l'Etat, accessibles sur internet, les indicateurs sont neutres et additionnables de la commune à la région. Ils permettent une appréciation partagée sur les actions à mener et les investissements prioritaires à toutes les échelles de territoire, sur les démonstrateurs à développer, comportementaux, territoriaux ou industriels, reproductibles, sur des gisements stratégiques.

5.3 Deuxième proposition : une vitrine métropolitaine, un véritable démonstrateur territorial

A plusieurs millions, il ne paraît pas nécessaire de réinventer les mêmes projets, ni de refaire les mêmes erreurs ; bref innover peut se faire par plusieurs bouts mais partager et capitaliser les expériences apparaît efficace, reproduire ce qui a réussi encore plus, améliorer ce qui va bien et le vendre à l'international encore mieux. C'est l'objet de la deuxième proposition.

Après avoir permis l'initiative efficace, favoriser l'émergence des petits et grands projets demande un minimum d'écoute réciproque, d'échanges et d'accompagnement. Il est proposé de mettre les projets démonstrateurs en vitrine, sur internet, portée par les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux.

Cette vitrine a vocation à informer, transmettre, permettre de travailler en transverse ; ce qui apparaît comme l'innovation fondamentale. En tuyau, nos organisations sont en effet performantes, beaucoup moins dès qu'il s'agit de faire converger des acteurs sur un projet transverse. La territorialisation et la proximité sont de nature à faciliter ces démarches, de co-construction, pour peu qu'elles soient autorisées par les organisations en place.

Une telle vitrine a les limites mais aussi les mérites du digital. Elle pourra plus facilement permettre la démultiplication de projets entre acteurs dans la même situation, de même dimension territoriale. Elle peut être le support en temps réel d'un démonstrateur territorial à l'échelle de la métropole et de la région Île-de-France, vitrine à l'exportation pour les métropoles internationales de même gabarit. Elle peut permettre d'aller dans le sens d'une réponse française à des appels d'offres internationaux. Et de tirer parti de ses développements à l'international pour croiser les expériences, innover dans l'action.

5.4 Troisième proposition : un fonds transition énergétique

La troisième proposition tente de répondre à cette question clé, comment financer ? Si de nombreux fonds existent, les trous dans le dispositif sont eux aussi nombreux, qu'il s'agisse de grands ou de petits projets, sur un modèle économique sans ou avec subvention.

La rénovation énergétique ambitieuse du patrimoine bâti, (résidentiel collectif ou privé, public, tertiaire, industriel ou commercial), le traitement des déchets, les réseaux de distribution de chaleur aux énergies renouvelables et de récupération, ou encore les transports en commun, tous ces investissements spécifiques à la métropole du Grand Paris sont des investissements lourds qui demandent souvent une mise de fonds propres importante de la part du maître d'ouvrage et une capacité à s'endetter. Pour les partenariats publics privés, la donne est la même ; le maître d'ouvrage doit être en capacité de rembourser le loyer du PPP.

Le financement est une question de confiance et donc de dialogue ; trop peu de passerelles existent entre les maîtres d'ouvrage, les opérateurs et les financiers. Qui pense opérations de crédit, pense sinistralité, garanties, caution, fonds propres et solvabilité.

Une mutualisation des moyens disponibles est de nature à solvabiliser la demande sur ces grands projets, sans subvention.

L'idée consiste à créer un fonds de la transition énergétique qui s'articule au dispositif national. Il a vocation à donner le coup de pouce qui déclenche des projets qui ne verraient pas le jour autrement.

A l'initiative de la métropole, la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, avec l'Etat, l'Ademe, le Feder, ce fonds « mère » a vocation à orchestrer autant de fonds filialisés que jugés nécessaires au fil du temps, les premiers déclinant les grandes priorités.

Côté rénovation énergétique, des fonds spécialisés pour les bâtiments publics, les immeubles privés, les résidences sociales et la résorption des îlots de chaleur. Côté ENR, un fonds dédié à la géothermie, aux réseaux et à la récupération de chaleur, à la méthanisation, au développement de l'éolien...

Côté transport, un fonds de la nouvelle mobilité pour développer le vélo, le covoiturage, la mobilité choisie...

Côté entreprises vertes, un fonds de capital-risque soutenant et dynamisant la recherche et le développement dans le domaine de la transition énergétique.

Paradoxalement, la donne est la même pour les petits projets avec ou sans subvention : ils demandent plus de temps et de démarches pour trouver des financements que pour être réalisés ; a fortiori en phase d'émergence, quand il s'agit de subventionner leur lancement.

Il en est de même quand le porteur du projet est dans l'incapacité de s'endetter pour la partie nette de son opération ou pour la durée d'amortissement. Dans ce cas, le fonds devra se doter d'opérateurs capables de pallier l'impossibilité du maître d'ouvrage à s'endetter, tout en conventionnant avec ce dernier la teneur de l'opération retenue.

Pour le plus grand nombre, ces projets demandent fréquemment un tiers de confiance, une assistance à maîtrise d'ouvrage, interposé, pour mener à bien un projet qu'ils ne sont pas en mesure de monter ni de mettre en œuvre. L'exemple des 100 maisons groupées, réalisées au début des années 80 à partir de 4-5 plans type, et qui demandent rénovation énergétique est typique : les propriétaires n'ont pas les compétences pour écrire des cahiers des charges et choisir des prestataires pour l'audit, l'ingénierie et les travaux à réaliser ; encore moins pour un montage qui demande marché à bons de commande et commande individuelle, adaptée aux capacités de financement de chacun.

5.5 Trois axes prioritaires pour la métropole : rénovation du bâti existant, transports propres de proximité, expansion des réseaux de chaleur

Si la métropole du Grand Paris apparaît comme une opportunité de passer à l'acte, massivement, les cadrages territoriaux sont déterminants de son rôle, dans et hors de ses limites territoriales, de sa capacité d'agir à l'export, sur les trois plans : économique, social et environnemental.

Le diagnostic métropolitain permettra de mettre en évidence les données publiques et les gisements stratégiques à l'échelle communale ; demander à l'Etat de mettre à jour les indicateurs de la boîte à outil @d aménagement durable est une occasion de capitaliser sur un travail déjà effectué. Le MOS (mode d'occupation des sols), l'EGT 2010 (enquête globale transport) et le SRCAE (schéma régional climat-air-énergie) qui a lui aussi mobilisé un grand nombre d'acteurs, ont permis d'actualiser et de préciser certaines données publiques pour ce faire ; c'est l'occasion de faire mieux pour peu qu'il ne soit pas l'ennemi du bien : la simplicité.

Plus généralement, les travaux réalisés ces dernières années ont mis en évidence les principaux enjeux, **les conséquences positives pour la création d'emplois nouveaux** et trois axes stratégiques à privilégier :

- la rénovation énergétique du bâti existant ;
- les transports propres de proximité ;
- l'extension des réseaux de chaleur aux énergies renouvelables et de récupération.

La métropole ne se renouvelle qu'à raison de 1% par an : l'enjeu majeur est la ville qui est sous nos yeux et non celle qui se construit demain. La rénovation énergétique du bâti existant apparaît comme le premier gisement à exploiter. Du bâti, c'est à dire les logements, mais aussi les bâtiments d'activité et les bâtiments publics qui pèsent près de la moitié du bâti. Les filières éco-matériaux, tirées par la demande, ont de quoi créer de l'emploi et lier la métropole à son territoire.

Un déplacement sur deux en Île-de-France, a fortiori dans la métropole se fait à moins de 3km. Le deuxième gisement identifié relève des transports propres de proximité, du transport partagé, porte à porte. Le vélo mérite une mention spéciale, son avatar électrique effaçant les dénivellations ; mais les tiers lieux ont leur place, eux qui évitent les déplacements dans des transports en commun et sur des routes tous deux saturés.

Les énergies renouvelables et de récupération ont une caractéristique commune : elles ne sont pas exploitables massivement sans passer par le chauffage urbain. Ce qui tombe bien car la densité urbaine de la métropole permet de développer ce type de chauffage selon un modèle économique éprouvé.

L'organisation métropolitaine reste à mettre en place : plan d'approvisionnement, réseau de chaufferies et logistique urbaine associée.

A développer avec les territoires, les entreprises, les citoyens.

5.6 Pour une métropole exemplaire, stratégie, opérationnelle, innovante


Cette analyse et ces propositions conduisent à identifier **différents** modes d'actions, adaptés à la métropole de 7 millions d'habitants et 4 millions d'emplois tenus.

L'exemplarité est le premier mode, celui qui permet une action directe sur ses biens; il ne s'agit pas **uniquement** du patrimoine propre de la métropole, qui restera modeste, mais bien de celui détenu par les différents acteurs publics et **parapublics**, qu'il s'agisse de bâtiments ou de parcs de véhicules. L'action sur ces biens est opérationnelle, en responsabilité directe, transparente et peut faire levier par la méthode, les ressources et prestataires employés, la pédagogie et la confiance qui en résultent.

La mise en capacité d'agir des millions d'autres décideurs exige quant à elle d'être stratège : il s'agit de dynamiser le jeu d'acteurs, élus, entreprises, habitants ; de leur fournir des outils adaptés comme un **plan climat métropolitain** pro-actif, une **vitrine** de projets démonstrateurs, un **fonds de financement** transition, mais aussi un cadre d'action. L'échelon des établissements publics territoriaux, en charge d'un plan climat local, la programmation adossée à la planification, la rénovation des logements d'ici 2025, vont en ce sens. Le diagnostic, les outils et le **cadre d'action** sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants sans une dynamique intégrant top down et bottom up, créatrice d'un écosystème de l'innovation.



Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris
19, rue Leblanc 75015 Paris
www.prefig-metropolegrandparis.fr

 @prefigMGP